

Commune d'
ALLONNE

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

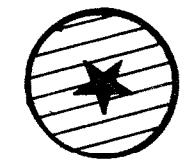
APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
24 JUIN 2013

8c

**PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ
PUBLIQUE (partie Est)**

Echelle : 1/5000^e

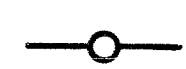
Servitudes d'utilité publique



AC1: Servitudes de protection des monuments historiques
classés - inscrits



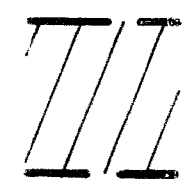
A4: Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau
non domaniaux ou compris dans le lit de ces cours d'eau



I3: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de
distribution et de transport de gaz. (Voir en annexe, carte
Gaz de France au 1/25 000^e m², mise à jour le 22/11/2001.)



I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations
électriques



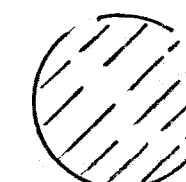
PT2: Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques
concernant la protection contre les obstacles



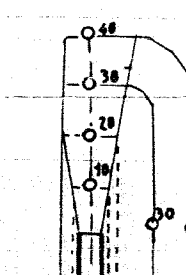
PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques
et télégraphiques



T1: Zone en bordure de laquelle peuvent
s'exercer les servitudes relatives aux
chemins de fer.



PT1: Servitudes relatives aux transmissions
radio-électriques concernant la protection
des centres de réception contre les perturbations
électromagnétiques



T5: Servitudes aéronautiques de dégagement
(aérodromes civils et militaires).
Voir en annexe, plan 1/25 000^e m² aérodrome



Commune d' **ALLONNE**

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
24 JUIN 2013

8d

**SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE
(partie Ouest)**

Echelle : 1/5000^e

1. Zone en creux de sautoir pour
l'application des servitudes relatives aux
chemins de fer.

PT1: Servitudes relatives aux transmissions
radio électriques concernant la protection
des centres de réception contre les perturbations
électro-magnétiques

T5: Servitudes aéronautiques de dégagement
(aérodromes civils et militaires).
Voir en annexe, plan 1/25000^e aérodrome
de Beauvais-Tillé.

EL7: Servitudes d'alignement. (Elles font l'objet d'un
plan d'ensemble à grande échelle).

